

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 12	<b>Séance du mardi 04 avril 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Antoine ARENA.
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants:</b> 12	<b>Sont présents :</b> Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Kris HEYNDRICKX, Christian GASSEND <b>Représentés :</b> Michel BARDET, Marc GORSKI <b>Secrétaire de séance:</b> Christine HAMOT

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Christine HAMOT est nommée secrétaire de séance.

### **1. Affectation des résultats de fonctionnement 2022- Champtercier - DE 2023 010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, Antoine ARENA.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 462 135,93 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	348 898.52
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	322 583.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>113 237.41</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>462 135.93</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>462 135.93</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	158 058.50
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	304 077.43

Une délibération est prise à l'unanimité.

## **2. Vote des taxes locales 2023 - DE 2023 011**

Après analyse du compte administratif 2022 et vu les projections du budget principal 2023, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité en 2023.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition sur la taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti suivants :

TAXES D'HABITATION	10.81%
TAXES FONCIERES (BATI)	46.91% soit 26.21 % taux communal + 20.70 € taux départemental 2020
TAXES FONCIERES (NON-BATI)	84.73%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE de valider les taux d'imposition des taxes directes locales 2023 proposés ci-dessus.

Une délibération est prise à l'unanimité.

## **3. Attribution des subventions aux associations 2023 - DE 2023 012**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'exercice 2023

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les associations dont le siège est sur la Commune un montant de 6400 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1500 €	12		
Judo Club	1200 €	12		
Champterroir	800 € + 200 € exceptionnels pour organisation 40ème Foire aux Santons	12		
Rencontre et Partage	800 €	12		
Coopérative scolaire	1000 €	12		
Les Z Arts Dance	500 €	12		
Les Astronomes Gassendistes	400 €	12		

Pour les Associations hors Commune un montant de 950 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Resto du Cœur	100 €	12		
APAJH	100 €	12		
Secours populaire	100 €	12		
ADMR	100 €	12		
AFM Téléthon	100 €	12		
CIDFF	100 €	12		
Ligue contre le cancer	100 €	12		
Prévention routière	100 €	12		
Croix-Rouge Française	100 €	12		
GDA Thoard	50 €	12		

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

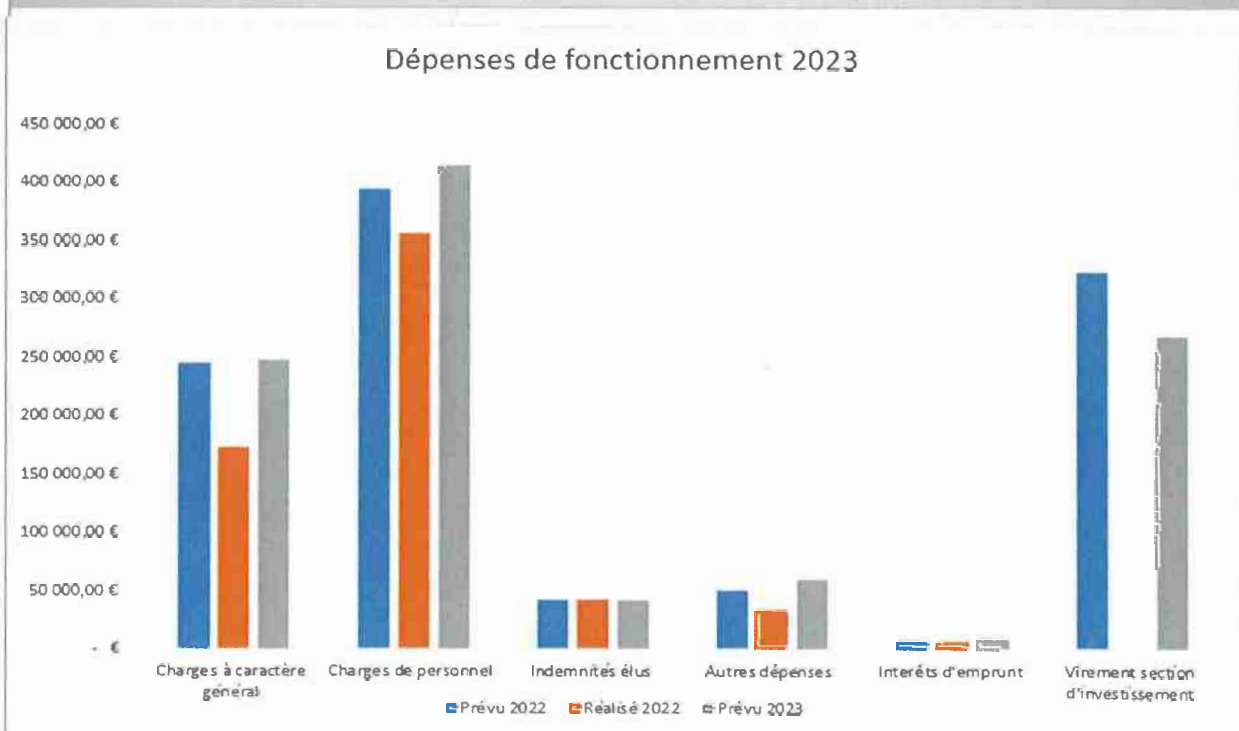
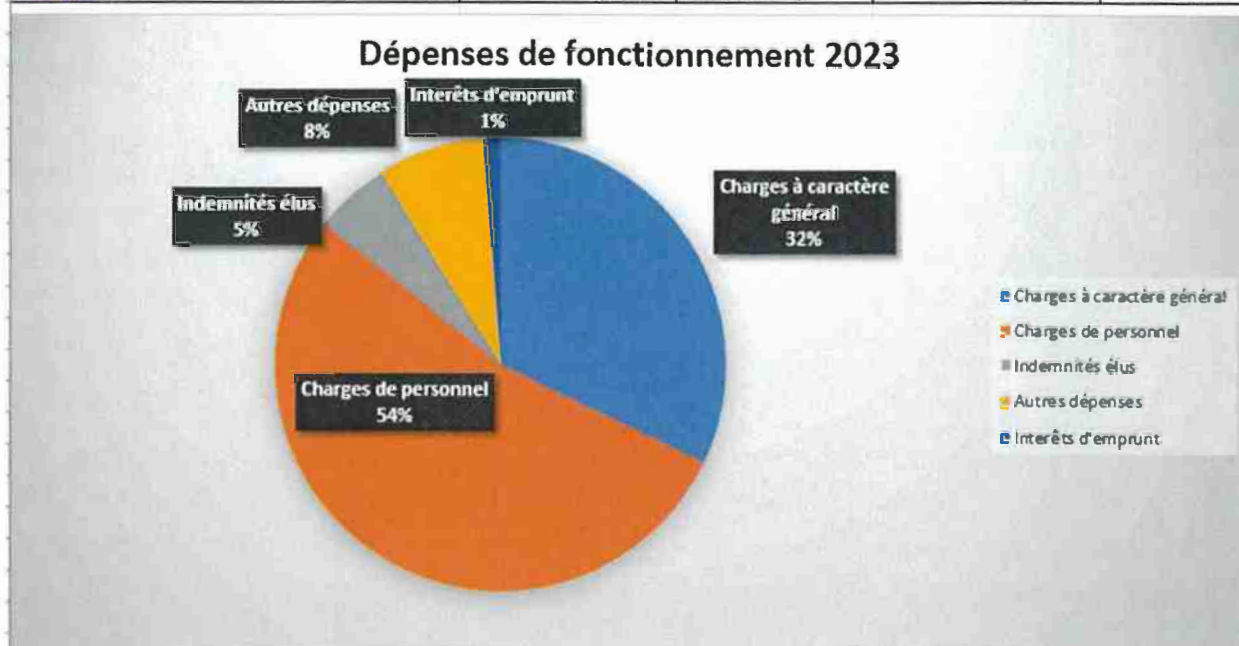
Une délibération est prise à l'unanimité.

#### 4. Vote du budget primitif 2023 - DE 2023 013

Présentation du budget primitif 2023 :

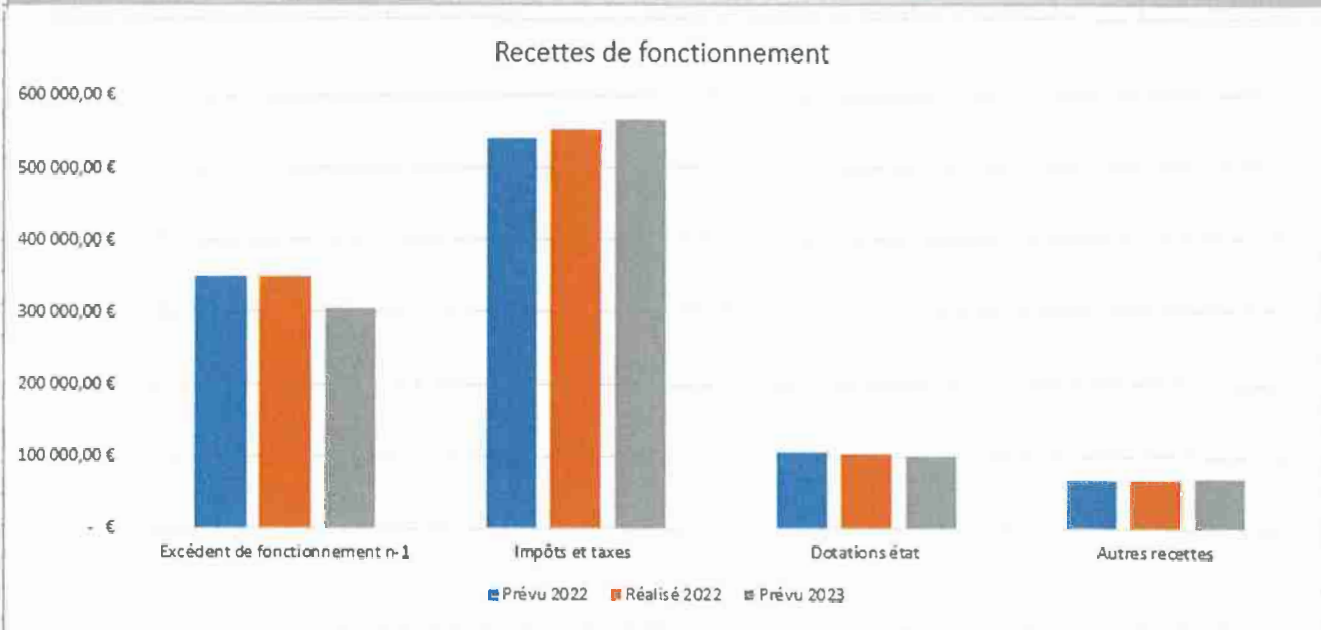
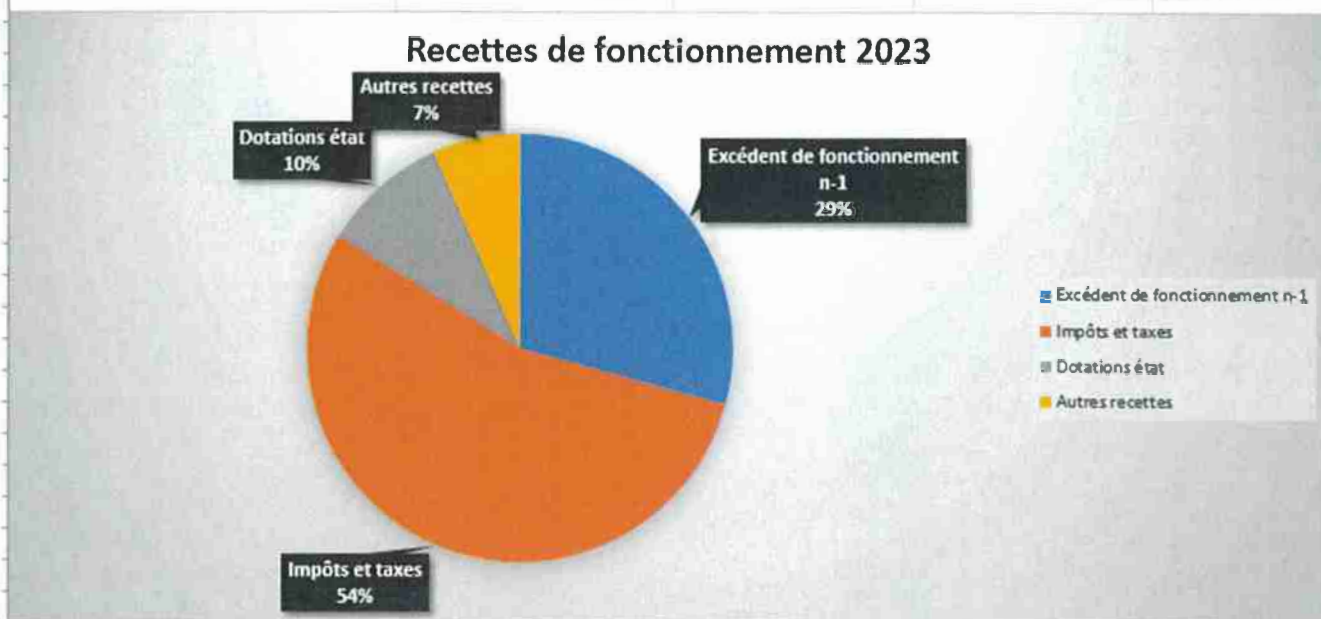
##### **Dépenses de fonctionnement 2023**

Objet	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	% sur total prévu 2023
Charges à caractère général	244 197,02 €	171 879,01 €	247 515,00 €	24%
Charges de personnel	394 100,00 €	355 496,10 €	414 100,00 €	40%
Indemnités élus	42 000,00 €	41 124,90 €	42 000,00 €	4%
Autres dépenses	49 830,00 €	33 970,20 €	59 070,00 €	6%
Interêts d'emprunt	7 000,00 €	6 123,87 €	10 000,00 €	1%
Virement section d'investissement	322 583,00 €	- €	267 806,00 €	26%
<b>TOTAL</b>	<b>1 059 710,02 €</b>	<b>608 594,08 €</b>	<b>1 040 491,00 €</b>	<b>100%</b>



### Recettes de fonctionnement 2023

Objet	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	% sur total prévu 2023
Excédent de fonctionnement n-1	348 898,52 €	348 898,52 €	304 077,43 €	29%
Impôts et taxes	539 962,00 €	553 176,30 €	567 531,00 €	55%
Dotations état	104 429,00 €	102 142,19 €	99 348,57 €	10%
Autres recettes	66 421,00 €	67 513,00 €	69 534,00 €	7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 059 710,52 €</b>	<b>1 071 730,01 €</b>	<b>1 040 491,00 €</b>	<b>100%</b>



## INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES	
Objet	Prévision 2023
Deficit 2022	158 058,50 €
Opérations comptables : intégration études église	10 080,00 €
Restitution caution	500,00 €
Emprunt (remb capital)	25 000,00 €
Travaux église	
Terrain Multisport	
Travaux logements	21 011,00 €
VOIRIE 2022	130 000,00 €
Achat matériel (containeurs, autre...)	20 000,00 €
Travaux nouvelle cantine	553 000 €
Réfection Pont de Marre	10 000 €
Panneaux photovoltaïques	84 000,00 €
Informatique - bureautique	5 000,00 €
Etude écoquartier	7 552,00 €
Etude ravin des Touisses - SMAB	9 000,00 €
Terrains préemptés	30 000,00 €
Autres travaux de voirie (réseaux, signalisation,...)	15 000,00 €
Enfouissement réseau orange rue du Pountin	4 400,00 €
Bornes incendies	2 500,50 €
Travaux bâtiments communaux	10 000,00 €
Véhicule	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 120 102,00 €</b>

RECETTES		
Objet	Type de financement	Prévision 2023
Excédent N-1		- €
Virement de section de fonctionnement		267 806,00 €
FCTVA		43 150,50 €
Taxe d'aménagement		5 000,00 €
Vente piscine		30 000,00 €
Affectation des résultats		158 058,50 €
Opérations comptables : intégration études église		10 080,00 €
		- €
		- €
Travaux église	DETR 2020 Grand FRAT Fondation Patrimoine Autofinancement (prêt relais)	46 543,00 € 26 930,00 € 5 462,00 € -
Terrain multisports	grand FRAT 2021 ANS	13 514,00 € -
Travaux logements	DETR 2021 PALULOS FODAC 2021	51 100,00 € 16 320,00 € 8 800,00 €
VOIRIE 2022	DETR 2022 (2023) Nos communes d'abord 2022 (2023) amendes de police	53 461,00 € 15 000,00 € -
Achat matériel (containeurs, autre...)	FODAC 2022	5 668,00 €
Travaux nouvelle cantine	DETR 2022 FNADT Nos communes d'abord 2022 FODAC 2023 Emprunt	92 016,00 € 55 640,00 € - € 8 800,00 € 200 000,00 €
Réfection Pont de Marre	amendes de police participation BARRAS	3 973,00 € 2 780,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 120 102,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars 2023, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de Fonctionnement</b>	1 040 491 €	1 040 491 €
<b>Section d'Investissement</b>	1 120 102 €	1 120 102 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2023,
- Vu le projet de budget primitif 2023

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Une délibération est prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE\_2023\_010 à DE\_2023\_013.

La secrétaire de séance  
Christine HAMOT



Le Maire  
Antoine ARENA

